



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 avril 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 4 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guericc CHALNOT, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question 11), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 4), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question 4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

M. Eric ALAUZET (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question 4), M. Emmanuel DUMONT, M. Thierry MORTON (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question 3 incluse).

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Marie ZEHAF, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET (à compter de la question 4), M. Thierry MORTON à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN à M. Michel LOYAT, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 3 incluse).

OBJET : 9 - Vente annuelle d'ouvrages des collections de la bibliothèque - Autorisation de proposer à la vente les CD retirés des collections

Vente annuelle d'ouvrages des collections de la bibliothèque Autorisation de proposer à la vente les CD retirés des collections

Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS

Par délibérations du Conseil Municipal, les bibliothèques sont autorisées à vendre les livres d'occasion issus de leurs collections (délibération du 31 mai 2001) au prix de 2 € l'unité (délibération du 10 octobre 2002) et de réaffecter la recette en dépenses sur les crédits du service (délibération du 25 novembre 2004).

Ces livres issus du désherbage sont régulièrement éliminés des collections selon les règles établies par la direction du livre et de la lecture (périmés, abimés, non empruntés depuis une longue période...).

En 2016, c'est la collection de CD qui a fait l'objet d'un désherbage important : musique classique, musiques du monde, jazz, variétés françaises et internationales..., afin de faire de la place pour les nouveautés.

Considérant qu'il serait dommage de les détruire alors qu'ils sont encore en bon état et qu'ils peuvent trouver preneur, il est proposé au Conseil Municipal d'étendre aux CD l'autorisation de la vente des documents d'occasion avec la réaffectation de la recette en dépenses.

Il serait proposé aux acheteurs d'acquérir 3 CD en l'état pour la somme de 2 €.

En cas d'accord, le produit issu de la vente sera encaissé en recettes sur la ligne 75.321/758 CS 45000 et fera l'objet d'une réaffectation en dépenses par décision modificative sur la ligne 011.321/6065 CS 45000.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser la vente des CD ne pouvant plus, pour diverses raisons, être conservés dans les bacs des bibliothèques au prix de 2 € les 3 CD.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Préfecture du Doubs

Reçu le 14 AVR. 2017



Contrôle de légalité

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Daniëlle DARD.